

## **Position commune de PostEurop sur la consultation du GREP relative à la mise en œuvre du service universel dans le secteur postal au vu de l'évolution du marché**

Bruxelles, le 14 novembre 2014.

### **1) Introduction**

Au fil des dix dernières années, le marché postal de l'UE s'est progressivement libéralisé, passant d'un service public à un cadre d'entreprise de marché, tout en s'efforçant de s'adapter rapidement à de nouveaux modèles d'activité et en faisant face à différents niveaux de concurrence.

Comme indiqué au considérant (7) de la Directive 2008/6/CE, « *ces dernières années, les marchés européens de la poste ont connu de profondes mutations sous l'effet des avancées technologiques et d'une concurrence accrue résultant de la déréglementation. Il est essentiel, en raison de la mondialisation, de prendre des mesures en amont, favorables au développement, de manière à ne pas priver les citoyens de l'Union des bénéfices de telles mutations.* »

En effet, les modèles de consommation ont évolué et les canaux de communication traditionnels se sont estompés. La communication sur papier connaît une baisse, principalement en raison du phénomène croissant de substitution électronique (services numériques C2C, administration en ligne, facturation électronique, signature électronique). La numérisation entraîne des changements globaux dans les comportements et les habitudes de communication qui ont un impact considérable sur certains aspects réglementaires et de concurrence. En outre, la crise financière qui sévit depuis 2008 a également accéléré et amplifié la baisse des volumes.

Dans ce contexte, les membres de PostEurop se félicitent de l'initiative du GREP qui vise à relancer, à travers cette consultation publique, le débat relatif à la mise en œuvre du service universel dans le secteur postal au vu de l'évolution du marché. S'il est prématuré de définir une orientation finale, il n'en reste pas moins important de faire le point sur la situation actuelle après la libéralisation progressive du marché et d'analyser quelle serait la meilleure façon de garantir un service universel moderne dans un environnement de marché.

## 2) Nécessité de prévenir l'exclusion sociale à travers le service universel

Le service universel reste pertinent pour l'inclusion sociale et économique des citoyens et des petites entreprises. C'est pourquoi l'industrie postale reconnaît la nécessité d'un cadre réglementaire équilibré.

Il convient que la portée minimale commune européenne de ce cadre soit suffisamment flexible pour permettre une certaine souplesse au niveau national et de prendre en compte les particularités locales. En effet, les obligations doivent correspondre, à un moment donné et à un endroit donné, à un besoin social. Elles ne sont pas statiques et doivent évoluer en même temps que la société (par exemple : évolution rapide de la société numérique, demande croissante des parties prenantes dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises, ainsi que du développement régional et des entreprises).

En outre, comme mentionné dans l'Article 5.1 « *Chaque État membre veille à ce que le service universel réponde aux exigences suivantes [...] Évoluer en fonction de l'environnement technique, économique et social ainsi que des besoins des utilisateurs* ».

## 3) Durabilité de la prestation du service universel dans le contexte de la baisse des volumes de la poste aux lettres.

Le trafic postal dans son ensemble est en baisse dans presque tous les pays européens. Les envois de la poste aux lettres représentent la majeure partie du marché postal. Les volumes de ce segment du marché connaissent un recul dans la plupart des États membres de l'UE, avec une baisse enregistrée de 10% à 20% pour la période allant de 2008 à 2011.

Dans le même temps, le marché du commerce électronique prend de l'ampleur, ce qui se traduit par un marché de la livraison hautement concurrentiel avec de nouveaux prestataires spécialisés dans la logistique électronique, des opérateurs de courrier express et de colis et de nouveaux sites internet et places de marché actifs dans le monde entier. Les opérateurs postaux s'emploient à profiter des opportunités offertes par le commerce électronique. Mais, en raison de l'environnement très innovant et compétitif qui caractérise ce domaine, la croissance des colis ne compensera pas la baisse des volumes de courrier partout.

Bien qu'il s'agisse de tendances générales observées partout en Europe, la situation des États membres varie considérablement en fonction du degré de concurrence, de substitution électronique, de numérisation et de maturité du commerce électronique.

Dans un contexte marqué par la baisse des volumes de courrier et la substitution électronique, le maintien d'un même niveau d'obligations de service universel risque d'entraver sa durabilité, en particulier lorsque la compensation éventuelle n'est pas proportionnelle à la charge qui pèse sur les Prestataires du Service Universel (PSU).

Une plus grande flexibilité réglementaire est nécessaire pour garantir la durabilité du service universel. L'assouplissement de certaines obligations permettrait aux PSU de réduire progressivement les coûts nets des obligations de service universel, conformément à l'évolution des besoins réels des utilisateurs.

#### 4) Conclusion

Compte tenu des tendances de marché et de consommation caractérisées par la baisse des volumes de la poste aux lettres et l'évolution du comportement des utilisateurs en matière de communication, il semble raisonnable pour les États membres de revoir et, le cas échéant, d'ajuster leur réglementation nationale en matière de service universel. Cela permettrait de répondre aux particularités et aux besoins des citoyens des différents pays, comme le prévoit le principe de subsidiarité. À cet égard, la possibilité d'accorder des exemptions pour certaines obligations au niveau national devrait être envisagée.

#### Références:

1) L'étude réalisée pour la Commission européenne - WIK Consult 2013, Principaux développements dans le secteur postal 2010-2013, p. IX - sur la baisse des volumes:

*« Environ 82 milliards d'envois de la poste aux lettres ont été distribués dans l'Union européenne (UE - 28) en 2011, contre 97 milliards d'envois en 2007, ce qui représente une baisse de 15% en 4 ans »*

2) L'étude réalisée pour la Commission européenne - WIK Consult 2013, Principaux développements dans le secteur postal 2010-2013, p. 339 - sur les éventuelles options d'évolution des règles de l'UE relatives au secteur postal:

*« 1.1.1 Les principes à l'échelle européenne pourraient inclure l'accessibilité et l'ubiquité tout en permettant aux États membres d'adapter les paramètres tels que la qualité de service (et notamment la fréquence de livraison) aux besoins des utilisateurs.*

*1.1.2 Par ailleurs, les normes européennes pourraient imposer aux États membres de définir l'obligation de service universel en fonction de paramètres précis (tels que les objectifs de temps de transit ou la fréquence de livraison) tout en permettant aux États membres de déterminer les valeurs numériques de ces paramètres. »*

-----

Cette position commune est soutenue par les opérateurs postaux publics suivants:

<b>Pays</b>	<b>Opérateurs postaux publics</b>
Autriche	Österreichische Post AG
Belgique	bpost
Bulgarie	Bulgarian Post
Croatie	Hrvatska pošta d.d.
Chypre	Cyprus Post
République tchèque	Česká Pošta
Danemark	Post Danmark A/S
Estonie	Omniva (Eesti Posti)
Finlande	Itella Oyj
France	Le Groupe La Poste
Allemagne	Deutsche Post AG
Grèce	Hellenic Post - ELTA S.A.
Hongrie	Magyar Posta
Islande	Íslandspóstur hf
Irlande	An Post
Italie	Poste Italiane S.p.A.
Lettonie	Latvijas Pasts
Liechtenstein	Liechtensteinische Post AG
Lituanie	AB Lietuvos paštas
Luxembourg	Post Luxembourg
Malte	MaltaPost p.l.c.
Pays-Bas	PostNL
Norvège	Posten Norge AS
Pologne	Poczta Polska
Portugal	CTT - Correios de Portugal, S.A.
Roumanie	C.N. Posta Romana S.A.
Slovaquie	Slovenská pošta, a. s.
Slovénie	Pošta Slovenije
Espagne	Correos y Telégrafos S.A.
Suède	Posten AB

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

**M. Denis Joram**

Président du GT Directive postale  
de PostEurop

E: [denis.joram@laposte.fr](mailto:denis.joram@laposte.fr)

**M. Dirk Tirez**

Président du Comité Affaires  
de l'Union européenne de PostEurop

E: [dirk.tirez@bpost.be](mailto:dirk.tirez@bpost.be)

**Association of European Public Postal Operators AISBL**  
**Association des Opérateurs Postaux Publics Européens AISBL**

*POSTEUROP est l'association représentant les intérêts de 52 opérateurs postaux publics européens. Elle s'engage à soutenir et à développer un marché européen de la communication postale durable et accessible à tous ainsi qu'à fournir un service universel moderne et accessible. PostEurop promeut la coopération et l'innovation tout en apportant une valeur ajoutée à l'industrie postale européenne. Ses Membres comptent près de 2,1 millions d'employés en Europe et servent 800 millions de clients via 175 000 guichets. PostEurop est également une Union restreinte officiellement reconnue de l'Union postale universelle (UPU).*